



Métropole du Grand Paris : attention, les requins de la privatisation rodent !



**L'eau et l'assainissement, biens
communs des usagers/citoyens et biens
publics ne doivent pas être bradés !**

L'Eau est une ressource essentielle à la vie. Sa préservation est vitale pour l'équilibre écologique de notre planète. L'eau et l'assainissement ne doivent pas être soumis à des logiques étrangères à l'intérêt général pour le profit de quelques-uns.

Nous, salariés en charge de la production, de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées, agents du service public ou salariés du privé, alertons les citoyens de l'île de France !

Aujourd'hui, 2 politiques s'affrontent pour la maîtrise de la gestion de l'eau : Soit la gestion directe par le service public, soit la gestion par des grands groupes privés.

La CGT pense que gérer directement le bien public, avec un contrôle citoyen et démocratique, relève du bon sens, de l'efficacité !

A Paris, la municipalité a décidé de reprendre en régie directe la gestion de l'eau potable. Résultat : 35 millions d'euros d'économie dès 2011, et une baisse de 8% du prix de l'eau, soit 76 millions d'euros de dépense en moins pour les usagers en 5 ans. Le tarif de l'eau y est le moins cher de toute l'île de France.

La disparité des tarifs d'une commune à l'autre ne se justifie nullement sur le périmètre de l'île de France : la ressource y est la même et les moyens techniques sont communs !

Pour la création de la METROPOLE DU GRAND PARIS, au 1^{er} janvier 2016, rien ne permet de savoir aujourd'hui ce qu'il va advenir des services publics existants. C'est aussi l'inconnu en ce qui concerne le devenir des salariés.

Actuellement, pour l'eau potable hors Paris, 2 groupes privés se partagent, sans concurrence, l'essentiel du « marché public de l'eau » que concèdent les élus locaux au travers des délégations de service public. Par exemple VEDIF (Veolia Eau d'Île de France), société dédiée créée par VEOLIA gère et exploite les services que lui délègue le SEDIF (Syndicat des Eaux de L'île de France). Il en va de même pour d'autres marchés obtenus par la Lyonnaise des Eaux ou ses filiales.

Afin de dégager un maximum de bénéfices pour les actionnaires, les dirigeants de ces entreprises pratiquent, au détriment des usagers, de l'emploi et des conditions de travail de leurs salariés une gestion opaque, régulièrement mise en cause par la chambre régionale des comptes.

La notion de service public échappe totalement à une telle logique.

VEOLIA au niveau du groupe en 2014 a touché 20 millions d'euros au titre du Crédit d'Impôts. Des dividendes ont été maintenus à hauteur de 8%, et VEOLIA a supprimé 700 emplois en 2 ans.

La SEVESCO (filiale Lyonnaise des Eaux en charge de l'assainissement dans le 92) a subi plusieurs contrôles du ministère des finances qui ont révélé une gestion coûteuse et des profits détournés. En 2008 les bénéfices étaient de 3 millions d'euros, pour atteindre à 7,4 millions d'euro, en 2009. La redevance départementale assainissement a augmenté pendant 5 années de 5% par an.

La gestion de l'eau est financée par une fiscalité spécifique : la taxe eau et assainissement, permet de financer la gestion courante, la construction et les investissements relatifs aux infrastructures. Le service public est propriétaire de la quasi-totalité des installations de production et de distribution d'eau, ainsi que des réseaux d'égouts et des stations d'épuration. **Tous les emplois, qu'ils soient publics comme privés sont également financés par cette taxe.**

Une chose est sûre, les dirigeants des groupes privés sont sur les rangs pour mettre la main sur le patrimoine public et les services publics qui existent encore.

La CGT ne laissera pas les citoyens être dépossédés de leur bien commun : l'accès pour tous à l'eau courante, et le rejet d'une eau propre et saine dans le milieu naturel.

Actuellement, près de 8000 salariés du public et du privé œuvrent au bien être d'une population de 11 millions d'habitants, avec dévouement, souvent au risque de leur santé, de leur vie. Egoutier est une des professions les plus dangereuses, avec une espérance de vie inférieure de 17 ans par rapport à la population de référence de l'INSEE. Les personnels de l'assainissement et de l'établissement public Eau de Paris dont les réseaux d'eau potable sont installés dans les souterrains d'égout, sont confrontés aux maladies infectieuses, aux gaz mortels, à la pollution. **Une même reconnaissance de la pénibilité du travail en milieu insalubre doit leur être accordée.**

Les Parlementaires ont adopté cet été la loi NOTRe qui fixe le transfert de la compétence eau et assainissement vers la Métropole du Grand Paris ainsi que l'échéancier pour sa constitution.

La Fédération des Services Publics de la CGT et la Confédération Général du Travail revendiquent la création d'un grand service public national de l'eau et de l'assainissement.

Dans cette orientation, pour la Métropole du Grand Paris, nous revendiquons la création d'un service public de l'eau et de l'assainissement, géré et exploité par les agents du service public, tous transférés des services privés et publics de l'Île de France, sans diminution d'effectifs, de rémunération, de carrière, de retraite, ni perte sociale.

Nous alertons la population et mettons en garde les décideurs politiques : à l'heure où dans le cadre de la COP21 l'accent est mis sur le respect des ressources naturelles, nous devons avoir la garantie que dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, des décisions qui engagent l'avenir seront prises.

L'eau n'est pas une marchandise mais un bien universel. Pour engager une politique durable, pour que ce bien commun échappe à la logique des profits, il faut un grand service public de l'eau et l'assainissement pour la Métropole du Grand Paris, seul capable de s'acquitter d'une telle mission !

Pour un tarif unique et juste de l'eau et de l'assainissement, pour une vraie protection de la ressource, pour le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous et pour un statut commun des salariés, construisons le service public de l'eau et de l'assainissement de la Métropole du Grand Paris.

EAU et ASSAINISSEMENT = BIEN PUBLIC = SERVICE PUBLIC

